

# Propositions modifications des règles sportives

## Saison sportives 2018/2019 – Ski-alpinisme

(pour mise à jour au 01/10/2018)

Département Compétition

## REGLES DU JEU

### MATERIEL OBLIGATOIRE

#### Ancien article

##### 3.1.1. Fixations

Permettant le mouvement des talons à la montée et leur blocage à la descente.

Parties avant et arrière :

- la partie arrière des fixations doit avoir un système de déclenchement de sécurité latéral et frontal.
- La partie avant dispose d'un système de déclenchement de sécurité qui autorise un déchaussage latéral de la partie arrière (voir la notice d'utilisation de chaque matériel).
- Chaussures et fixations doivent être montées selon les instructions données par le fabricant pour donner la garantie optimale du système de sécurité et une bonne protection de la fixation et de la structure du ski.

Les fixations mixtes (partie avant d'un fabricant et partie arrière d'un autre fabricant) ne sont pas autorisées.

#### Nouvel article

##### 3.1.1. Fixations

Permettant le mouvement des talons à la montée et leur blocage à la descente. Elles peuvent être équipée, ou non, d'une lanière de sécurité.

Le système de fixation doit avoir un système de déclenchement de sécurité latéral et frontal (Les chaussures sont complètement séparées des skis). Le déclenchement latéral (partie avant) doit pouvoir être verrouillable manuellement (sans usage d'outils). Si une fixation est certifiée TÜV, le mécanisme de verrouillage n'est pas nécessaire.

L'utilisation de freins de ski est recommandée et sera obligatoire pour la saison 2021-2022 (dès 2019-2020 pour les compétitions ISMF).

Parties avant et arrière :

- ~~la partie arrière des fixations doit avoir un système de déclenchement de sécurité latéral et frontal.~~
- ~~La partie avant dispose d'un système de déclenchement de sécurité qui autorise un déchaussage latéral de la partie arrière (voir la notice d'utilisation de chaque matériel).~~

Chaussures et fixations doivent être montées selon les instructions données par le fabricant pour donner la garantie optimale du système de sécurité et une bonne protection de la fixation et de la structure du ski.

Les fixations mixtes (partie avant d'un fabricant et partie arrière d'un autre fabricant) ne sont pas autorisées.

## Adaptation du règlement ISMF

### Ancien article

#### 3.1.1. Paire de peaux anti-recul et amovibles

les peaux anti-recul dont les poils proviennent d'animaux sauvages sont strictement interdites.  
les peaux doivent couvrir au moins 50% de la surface et 50% de la longueur du ski.  
l'organisateur peut définir et imposer un nombre de peaux anti recul supplémentaire.

### Nouvel article

#### 3.1.1. Paire de peaux anti-recul et amovibles

les peaux anti-recul dont les poils proviennent d'animaux sauvages sont strictement interdites.  
les peaux doivent couvrir au moins 50% de la surface et 50% de la longueur du ski.  
les peaux doivent couvrir au moins 40% de la surface de la semelle du ski en contact avec la neige.  
l'organisateur peut définir et imposer un nombre de peaux anti recul supplémentaire.

## Adaptation du règlement ISMF

### Ancien article

#### 3.1.1. 4ème couche de vêtement pour le haut du corps.

vêtement chaud à manche longue (type veste polaire/soft shell, petite doudoune), à la taille du compétiteur.  
Cette 4ème couche est un vêtement thermique dont le poids minimal est de 300 grammes.

### Nouvel article

#### 3.1.1. 4ème couche de vêtement pour le haut du corps.

vêtement chaud à manche longue (type veste polaire/soft shell, petite doudoune), à la taille du compétiteur.  
Cette 4ème couche est un vêtement thermique dont le poids minimal est de 300 grammes.

## Adaptation du règlement ISMF

## SPRINT

### Ancien article

#### 4.3.2. Déroulement des qualifications – Le départ

- Le départ

Les qualifications se déroulent en course contre la montre.

L'heure de départ de chaque coureur est affichée. Il est nécessaire de se présenter au départ 3 minutes avant son heure de passage.

L'ordre de départ s'effectue dans l'ordre décroissant du classement national le jour de la compétition.

L'ordre des catégories et l'écart entre chaque participant sont définis par le Président Jury. L'écart est compris entre 20 secondes et 1 minute. Un intervalle de 2 à 5 minutes est respecté entre chaque catégorie.

L'ordre de starter est : « 10 secondes », « 3 », « 2 », « 1 », « Top ».

### **Nouvel article**

#### **4.3.2. Déroulement des qualifications – Le départ**

- Le départ

Les qualifications se déroulent en course contre la montre.

L'heure de départ de chaque coureur est affichée. Il est nécessaire de se présenter au départ 3 minutes avant son heure de passage.

L'ordre de départ s'effectue dans l'ordre décroissant du classement national le jour de la compétition.

L'ordre des catégories et l'écart entre chaque participant sont définis par le Président Jury. L'écart est compris entre 20 secondes et 1 minute. Un intervalle de 2 à 5 minutes est respecté entre chaque catégorie.

L'ordre de starter est : « 10 secondes », « 3 », « 2 », « 1 », « Top ».

En cas de retard sur la ligne de départ à son tour de passage, un coureur ne pourra pas prendre le départ. Le président de Jury peut accepter de le faire partir en dernière position si cela ne gêne pas la suite de l'épreuve.

### **Adaptation du règlement ISMF**

### **Ancien article**

#### **4.3.3. Déroulement des phases finales**

A partir des quarts de finale, le départ est donné par série de 6 coureurs.

- Quart de finale : 5 séries
- Demi finale : 2 séries
- Finale : 1 seule série

Afin d'augmenter le temps de course de chacun, Le Président de Jury peut décider de proposer :

- une petite finale
- une phase de huitièmes de finale, réservés aux coureurs classés au-delà la 30<sup>ème</sup> place. Il s'agit uniquement d'un tour supplémentaire, il n'est pas qualificatif pour les quarts de finale.

### **Nouvel article**

#### **4.3.3. Déroulement des phases finales**

A partir des quarts de finale, le départ est donné par série de 6 coureurs.

- Quart de finale : 5 séries
- Demi finale : 2 séries
- Finale : 1 seule série

Afin d'augmenter le temps de course de chacun, Le Président de Jury peut décider de proposer :

- une petite finale
- une phase de huitièmes de finale, réservés aux coureurs classés au-delà la 30<sup>ème</sup> place. Il s'agit uniquement d'un tour supplémentaire, il n'est pas qualificatif pour les quarts de finale.

En cas de mauvaises conditions météorologiques, le jury, afin de faire une épreuve plus courte et plus sûre, peut prendre la décision de passer directement des qualifications aux finales avec les 6 meilleurs places des qualifications. Le jury doit prendre la décision avant le début de la compétition et communiquer cela aux coachs et athlètes.

#### Adaptation du règlement ISMF

## COMPORTEMENT EN COURSE

### Ancien article

#### 4.2.2.3.10 Zone de changement

Les compétiteurs doivent réaliser l'ensemble des opérations de changement de mode de progression dans la zone de changement dont l'entrée et la sortie sont clairement matérialisés.

### Nouvel article

#### 4.2.2.3.10 Zone de changement

~~Les compétiteurs doivent réaliser l'ensemble des opérations de changement de mode de progression dans la zone de changement dont l'entrée et la sortie sont clairement matérialisés.~~

Les compétiteurs doivent réaliser entièrement l'opération de changement de mode de progression dans la zone de transition marquée à l'entrée et à la sortie. Ces manœuvres incluent :

- mettre/enlever les peaux de phoque ou les crampons

- ranger ou sortir les peaux de phoque ou les crampons

- mettre ou retirer les skis sur le sac à dos

- fermer ou ouvrir les chaussures

Le coureur doit rester à la même place du début à la fin de la manœuvre. Les bâtons de skis doivent être posés à plat au sol du début à la fin de la manœuvre.

#### Adaptation du règlement ISMF

### Ancien article

#### 4.2.2.3.15 Assistance

aucune assistance extérieure n'est autorisée sauf :

- a. pour le changement d'un bâton/ski/fixation cassé. Le compétiteur peut changer un ski (avec fixation) ou un bâton en tous lieux et avec quiconque.
- b. un ravitaillement dans une zone autorisée par le jury.

### Nouvel article

#### 4.2.2.3.15 Assistance

aucune assistance extérieure n'est autorisée sauf :

- a. pour le changement d'un bâton/ski/fixation cassé. Le compétiteur peut changer un ski (avec fixation) ou un bâton en tous lieux et avec quiconque.
- b. Pour le changement d'un ski ou une fixation cassé(e). Le coureur peut changer un ski ou des fixations cassées seulement dans l'aire de ravitaillement et/ou dans une zone autorisée par le jury.
- c. un ravitaillement dans une zone autorisée par le jury. Le ravitaillement se fait seulement dans les zones autorisées par le jury.

Les coureurs doivent cependant porter assistance aux coureurs en détresse ou en danger. Le jury prendra en compte le temps passé à porter assistance.

### Adaptation du règlement ISMF

#### Ancien article

#### 4.2.2.3.18 DVA

Les contrôleurs peuvent faire des contrôles de DVA durant la course

- En cas de contrôle de DVA non en état de marche, le coureur sera stoppé et immédiatement disqualifié.
- Chaque coureur doit porter son DVA contre son corps, sous ses vêtements en mode émission.
- Le DVA ne doit pas être visible même si la combinaison est ouverte en cas de forte chaleur par exemple.
- Les compétiteurs doivent s'assurer que leurs DVA fonctionnent correctement durant toute la course
- Si un DVA est trouvé dans un sac à dos ou sans batterie durant une course, le compétiteur pourra être exclu de toutes les courses pour la durée de la saison.
- Les compétiteurs doivent garder leur DVA en position émission jusqu'à la ligne d'arrivée et le contrôle du matériel.

#### Nouvel article

#### 4.2.2.3.18 DVA

Les contrôleurs peuvent faire des contrôles de DVA durant la course

~~En cas de contrôle de DVA non en état de marche, le coureur sera stoppé et immédiatement disqualifié.~~

~~Chaque coureur doit porter son DVA contre son corps, sous ses vêtements en mode émission.~~

~~Le DVA ne doit pas être visible même si la combinaison est ouverte en cas de forte chaleur par exemple.~~

- Les compétiteurs doivent s'assurer que leur DVA fonctionne correctement durant toute la course

— Si un DVA est trouvé dans un sac à dos ou sans batterie durant une course, le compétiteur pourra être exclu de toutes les courses pour la durée de la saison.

- Les compétiteurs doivent garder leur DVA en position émission jusqu'à la ligne d'arrivée et le contrôle du matériel.

#### Adaptation du règlement ISMF

Les informations supprimées sont déjà détaillées dans le chapitre concernant le matériel

#### Nouvel article

##### 4.2.2.3.24 Oreillettes ou écouteurs

Les oreillettes radio, écouteurs ou casques audio sont interdits pendant les courses. Ils sont autorisés pendant l'échauffement.

Adaptation du règlement ISMF, sécurité, équité.

## REGLES D'ORGANISATION

#### **Nota Benne**

*Redéfinition des rôles respectifs de directeur de course, qui endosse désormais la responsabilité du profil du parcours et la coordination des équipes de traceur (rôle jusqu'ici attribué au Chef traceur).*

*Repositionnement du chef traceur en tant que responsable d'une équipe de traceur. Une course classique pourra ainsi compter plusieurs Chefs traceurs (1 par équipe de traceurs).*

*Ajout de la possibilité de rôle de Directeur de Course délégué, notamment pour les championnats de France et les Coupes du monde en France.*

### LE PERSONNEL

#### Ancien article

##### 3.1.1. Le COL

Toutes les personnes impliquées dans l'organisation sportive d'une compétition sont dénommées « membres de l'organisation ». Le COL désigne :

- le directeur de course
- un chef traceur
- un responsable financier
- un responsable secrétariat (inscriptions, accréditations, forfaits, interprète, etc.) ;
- un chargé de communication, presse et médias ;
- un responsable de la gestion des résultats ;
- un responsable des navettes (facultatif selon la compétition) ;
- un responsable hébergement et restauration ;
- un responsable des cérémonies protocolaires ;
- un responsable du matériel
- un médecin et secours ;

Une même personne peut avoir plusieurs rôles.

## Nouvel article

### 3.1.1. Le COL

Toutes les personnes impliquées dans l'organisation sportive d'une compétition sont dénommées « membres de l'organisation ». Le COL désigne :

- le directeur de course
- le directeur de course délégué (le cas échéant)
- ~~un chef traceur~~
- un ou plusieurs chef-traceur(s), en fonction du nombre de secteurs à tracer
- un responsable financier
- un responsable secrétariat (inscriptions, accréditations, forfaits, interprète, etc.) ;
- un chargé de communication, presse et médias ;
- un responsable de la gestion des résultats ;
- un responsable des navettes (facultatif selon la compétition) ;
- un responsable hébergement et restauration ;
- un responsable des cérémonies protocolaires ;
- un responsable du matériel
- ~~un médecin et secours ;~~
- un responsable des secours

Une même personne peut avoir plusieurs rôles.

Pour les championnats des France, les championnats internationaux et les étapes de Coupe du monde se déroulant en France, le directeur de course est désigné par la FFME.

## Nouveau fonctionnement et mise à jour

## Ancien article

### 3.1.2. Les officiels

Sont dénommés « officiels » toutes personnes responsables du déroulement sportif et protocolaire de l'événement. Tous les officiels sont licenciés à la FFME.

- le président de la FFME ou son représentant (membre de droit) ;
- le président du COL ;
- le directeur de course ;
- le président de jury ;
- l'arbitre national du jury de course ;
- les arbitres nationaux du COL ;
- le chef traceur national ;
- les traceurs nationaux du COL ;
- le délégué fédéral de la FFME ;
- les délégués techniques de la FFME.

## Nouvel article

Sont dénommés « officiels » toutes personnes responsables du déroulement sportif et protocolaire de l'événement. Tous les officiels sont licenciés à la FFME.

- le président de la FFME ou son représentant (membre de droit) ;
- le président du COL ;
- le directeur de course ;
- le président de jury ;

- l'arbitre national du jury de course ;
- les arbitres nationaux du COL ;
- le directeur de course délégué
- le chef traceur national ;
- les chefs traceurs
- les traceurs nationaux du COL ;
- le délégué fédéral de la FFME ;
- les délégués techniques de la FFME.

## Nouveau fonctionnement et mise à jour

### Ancien article

#### 3.1.2. Cumul des postes et incompatibilités

Certains postes peuvent être tenus par la même personne sauf celui de, président de jury, chef traceur, arbitres nationaux du jury de course et délégués de la FFME.

Le directeur de course peut uniquement être également président du COL.

Le délégué FFME peut tenir le rôle de délégué fédéral et délégué technique.

Les entraîneurs ne sont pas autorisés à être membre du jury de course.

Le COL désigne le personnel du COL et le personnel auxiliaire qualifié et apte à seconder les responsables de secteur et les officiels.

Les personnels seront reconnaissables selon leurs fonctions (badges, tenues...).

Les rôles et responsabilités des personnels du secteur sportif et technique sont décrits respectivement en § 4 et § 5.

### Nouvel article

Certains postes peuvent être tenus par la même personne sauf celui ceux de, président de jury, chef traceur, arbitres nationaux du jury de course et délégués de la FFME.

Le directeur de course ou le directeur de course délégué peut uniquement être également président du COL.

Le délégué FFME peut tenir le rôle de délégué fédéral et délégué technique.

Les entraîneurs ne sont pas autorisés à être membre du jury de course.

Le COL désigne le personnel du COL et le personnel auxiliaire qualifié et apte à seconder les responsables de secteur et les officiels.

Les personnels seront reconnaissables selon leurs fonctions (badges, tenues...).

Les rôles et responsabilités des personnels du secteur sportif et technique sont décrits respectivement en § 4 et § 5.

## Nouveau fonctionnement et mise à jour

### CEREMONIES

## Ancien article

### 3.5. Cérémonies protocolaires

[...]

La FFME ne délivrera pas de titre de champion de France pour la catégorie minime

## Nouvel article

### 3.5. Cérémonies protocolaires

[...]

La FFME ne délivrera pas de titre de champion de France pour ~~la catégorie minime~~ les catégories benjamin et minime.

## Correction

## ROLES ET RESPONSABILITES DU PERSONNEL TECHNIQUE

### Nouvel article

#### 4.1.1 Le directeur de course délégué

Le directeur de course délégué est un officiel de la compétition.

La nomination d'un directeur de course délégué est obligatoire sur les courses nationales et internationales de type individuel et par équipe. Pour les autres épreuves, les fonctions du directeur de course délégué peuvent être assurées par le directeur de course.

Il est l'interface du COL avec les acteurs locaux (bénévoles, élus, intervenants).

Il est titulaire du brevet fédéral de Directeur de course de compétition de ski-alpinisme à jour de sa formation continue.

Il est titulaire d'une licence FFME en cours de validité

Il est nommé :

- Par la FFME sur proposition du COL dans le cas des Coupes de France, Championnats de France et des compétitions internationales.
- Par le COL pour les autres compétitions.

Rôle :

Le directeur de course délégué est responsable : de la conception et de la préparation technique du parcours, de la gestion des bénévoles, de la gestion de la sécurité, des relations avec les partenaires locaux et des autorisations.

**Lors de la conception de la compétition :**

- Il conçoit les parcours de référence et les parcours de replis en coordination avec le directeur de course, le délégué technique et le président de jury.
- Il rédige le plan de sécurité.
- Il coordonne la gestion des bénévoles (nombre, compétences).

**Lors de la préparation de la compétition :**

- Il propose des adaptations de parcours si les conditions l'imposent, avec l'accord du directeur de course, du délégué technique et du président de jury.
- Il planifie et coordonne le traçage et le balisage en organisant l'action des équipes de traceurs avec le ou les chefs traceur.
- Il prépare les accessoires et équipements nécessaires à la sécurité et au bon déroulement de la compétition et s'assure de leur mise en place.
- Il propose les barrières horaires et le planning de la compétition au jury de course.
- Il effectue les demandes d'autorisation et les déclarations administratives nécessaires
- Il est en relation avec les services de la station et de la commune ou de la préfecture.
- Il coordonne la mise en place du dispositif de secours. Il informe les services de secours en montagne de la compétition et transmet le plan de sécurité du parcours
- Il désigne les différents chefs de poste et de secteur, en concertation avec le Directeur de course
- Il participe aux commissions de sécurité et à la commission technique de la course.

#### **Le jour de la compétition :**

- Il est en contact avec les équipes de traceurs et de contrôleurs et suit la mise en place du parcours.
- Il rend compte au directeur de course en permanence.
- Il s'assure du retour de l'ensemble des contrôleurs et traceurs avec le ou les chefs traceurs.

#### **En cas d'accident :**

- il s'assure de la prise en charge du secours par un chef de secteur et coordonne les moyens de secours depuis le PC course.
- il demande au directeur de course l'arrêt ou la neutralisation de la course le cas échéant

### **Création du rôle**

#### **Ancien article**

##### **4.1.2 Le chef traceur**

Le chef traceur est un officiel de la compétition. Il est garant de la qualité et de la sécurisation du parcours. Il est titulaire du brevet fédéral de traceur de compétition de ski-alpinisme à jour de sa formation continue.

Il est nommé :

- Par la FFME sur proposition du COL dans le cas des Coupes de France, Championnats de France et des compétitions internationales.
- Par le COL pour les autres compétitions.

Rôle :

Le chef traceur est responsable de la conception de l'itinéraire, de son traçage et de son balisage.

#### **Lors de la conception de la compétition :**

- Il conçoit les parcours de référence et les parcours de replis, et les propose au directeur de course, au délégué technique et au président de jury.
- Il participe à la rédaction du plan de sécurité avec le directeur de course.

#### **Lors de la préparation de la compétition :**

- Il informe et forme les équipes de traceurs afin d'obtenir des traces et un balisage conformes aux règles
- Il propose des adaptations de parcours si les conditions l'imposent, avec l'accord du directeur de course, du délégué technique et du président de jury.
- Il planifie le traçage et le balisage en organisant l'action des équipes de traceurs.
- Il prépare les accessoires et équipements nécessaires à la sécurité et au bon déroulement de la compétition et s'assure de leur mise en place.
- Il valide les barrières horaires et le planning de la compétition proposé par le directeur de course
- Il prépare et coordonne le retraçage matinal et la mise en place des contrôleurs, conformément aux affectations prévues avec le directeur de course

#### **Le jour de la compétition :**

- Il contrôle ou fait contrôler la bonne mise en place du balisage.
- Il rend compte au directeur de course en permanence.

#### **En cas d'accident :**

- il rejoint le lieu de l'accident pour coordonner le secours ou délègue cette tâche à un chef de secteur.
- il adapte ou fait adapter le parcours
- il demande au directeur de course l'arrêt ou la neutralisation de la course le cas échéant

### **Nouvel article**

#### **4.1.3 Le chef traceur**

Chaque compétition compte autant de chef-traceur que d'équipes de traceur. Le chef traceur est responsable de son équipe de traceurs, pour un secteur qui lui est attribué sur le parcours.

Le chef traceur est un officiel de la compétition.

Il est titulaire du brevet fédéral de chef traceur de compétition de ski-alpinisme à jour de sa formation continue.

Il est titulaire d'une licence FFME en cours de validité

Il est nommé :

- Par la FFME sur proposition du COL dans le cas des Coupes de France, Championnats de France et des compétitions internationales.
- Par le COL pour les autres compétitions.

Rôle :

Le chef traceur est responsable de la conception de l'itinéraire, de son de la conduite d'une équipe de traceur opérant pour le traçage et le balisage de tout ou partie du parcours de la compétition (secteur).

#### **Lors de la conception de la compétition :**

- Il conçoit les parcours de référence et les parcours de replis, et les propose au directeur de course, au délégué technique et au président de jury.
- Il participe à la rédaction du plan de sécurité avec le directeur de course.

#### **Lors de la préparation de la compétition :**

- Il informe et forme les équipes de traceurs afin d'obtenir des traces et un balisage conformes aux règles
- Il veille à ce que son équipe respecte les consignes de traçage promulguées par le directeur de course ou le directeur de course adjoint.

- Il propose des adaptations de parcours si les conditions l'imposent, avec l'accord du directeur de course, du délégué technique et du président de jury.
- ~~Il planifie le traçage et le balisage en organisant l'action des équipes de traceurs.~~
- Il prépare les accessoires et équipements nécessaires à la sécurité et au bon déroulement de la compétition **sur son secteur** et s'assure de leur mise en place.
- ~~Il valide les barrières horaires et le planning de la compétition proposé par le directeur de course~~
- ~~Il prépare et coordonne le retraçage matinal et la mise en place des contrôleurs, conformément aux affectations prévues avec le directeur de course~~

#### Le jour de la compétition :

- 
- Il dirige une équipe de traceurs met en place des contrôleurs, conformément aux affectations prévues avec le directeur de course
- Il contrôle ou fait contrôler la bonne mise en place du balisage.
- Il rend compte au directeur de course en permanence.

#### En cas d'accident **sur son secteur** :

- il rejoint le lieu de l'accident pour coordonner le secours ~~ou délègue cette tâche à un chef de secteur.~~
- il adapte ou fait adapter le parcours
- il demande au directeur de course l'arrêt ou la neutralisation de la course le cas échéant

**Modification des missions du chef traceur consécutivement à la création du Directeur de course délégué.**

### Ancien article

#### 4.1.3 Commission technique.

Elle se compose de :

- Président du COL,
- Directeur de Course,
- Délégué technique,
- Chef traceur national,
- Traceurs nationaux.

Elle est responsable de la mise en place et de l'entretien des itinéraires de la compétition.

### Nouvel article

#### 4.1.3 Commission technique.

Elle se compose de :

- Président du COL,
- Directeur de Course,
- **Directeur de course délégué le cas échéant**
- Délégué technique,
- Chefs traceurs ~~national,~~

## • Traceurs nationaux.

Elle est responsable de la mise en place et de l'entretien des itinéraires de la compétition.

### Mise à jour

## TYPES DE PARCOURS

### Ancien article

#### 4.2.5.3 Les zones de ravitaillement.

[ vide actuellement ]

### Nouvel article

#### 4.2.5.3 Les zones de ravitaillement.

Elles sont implantées à un endroit décidé par le jury, généralement en début de montée vers le milieu de course, à l'endroit le plus approprié.

L'entrée et la sortie sont marquées par une ligne au sol. Un pictogramme est recommandé.

Ravitaillement hors zone interdit.

### ISMF

## ROLES ET RESPONSABILITES DU PERSONNEL SPORTIF

### Ancien article

#### 5.1.1.1. Le directeur de course

Le directeur de course est un officiel de la compétition. Il est titulaire du brevet fédéral d'arbitre national de ski-alpinisme, à jour de sa formation continue.

Il est nommé :

- Par la FFME sur proposition du COL dans le cas des Championnats de France et des compétitions internationales.
- Par le COL pour les autres compétitions.

Rôle :

Le directeur de course a un rôle de coordination générale. Il est le responsable de l'organisation sportive de la compétition. Il respecte les règles du jeu et d'organisation de la FFME et de l'ISMF le cas échéant.

#### Lors de la conception de la compétition :

- Il coordonne l'action et l'organigramme de l'organisation sportive de la compétition.
- Il définit les caractéristiques de l'épreuve avec le chef traceur (type de parcours etc...) et les fait approuver par le délégué technique.
- Il valide, avec le président de jury et le délégué technique, le parcours proposé par le chef traceur,

- Il réalise les demandes d'autorisation ou déclarations administratives diverses (mairie, préfecture, services des pistes, secours...).
- Il rédige le plan de sécurité avec le chef traceur et le fait approuver par la commission de sécurité.
- Il informe les services de secours en montagne de la compétition et transmet le plan de sécurité du parcours
- Il organise les réunions de concertation/organisation nécessaires

#### **Lors de la préparation de la compétition :**

- Il désigne les différents chefs de poste et de secteur, en concertation avec le Chef traceur
- Il convoque les différents intervenants
- Il coordonne la mise en place des aires de départ et d'arrivée, ainsi que l'accueil des compétiteurs
- Il définit les barrières horaires et le planning de la compétition, en concertation avec le chef traceur et du président de jury.
- Il définit la liste de matériel obligatoire pour les coureurs, en accord avec le président de jury et après conseil auprès du chef traceur.
- Il veille à ce qu'une liste des personnels sur le terrain soit préparée et élargée.
- Il prépare et coordonne les réunions de sécurité et la commission technique de la course.
- Il prépare et présente le briefing des coureurs et des bénévoles,
- Il informe le délégué technique et le président de jury de l'évolution de la préparation de la compétition et en particulier des changements d'itinéraires et des problèmes rencontrés

#### **Le jour de la compétition :**

- Il autorise le départ après s'être assuré auprès du chef traceur et des différents chefs de poste que le parcours est prêt à recevoir les compétiteurs,
- Il peut annuler la compétition si les conditions générales de l'évènement l'imposent,
- Il participe au jury d'appel
- Après la course, il s'assure que chacun des personnels de terrain soit revenu.

#### **En cas d'accident**

- Il déclenche l'alerte auprès des secours si nécessaire

il s'assure de la possibilité de poursuivre la course ou décide de sa neutralisation ou de son arrêt, en informant le président de jury. Il prend alors les mesures nécessaires à l'établissement du classement et au retour des coureurs.

### **Nouvel article**

#### **5.1.1.1. Le directeur de course**

Le directeur de course est un officiel de la compétition. Il est titulaire du brevet fédéral d'arbitre national de ski-alpinisme de directeur de course, à jour de sa formation continue.

Excepté pour les épreuves ne présentant pas de descente chronométrée, le directeur de course doit être stagiaire ou titulaire du brevet fédéral de Directeur de course ; à jour de sa formation continue.

Il est titulaire d'une licence FFME en cours de validité

Il est nommé :

- Par la FFME sur proposition du COL dans le cas des Championnats de France et des compétitions internationales.
- Par le COL pour les autres compétitions.

Rôle :

Le directeur de course a un rôle de coordination générale. Il est le responsable de l'organisation sportive de la compétition. Il respecte les règles du jeu et d'organisation de la FFME et de l'ISMF le cas échéant.

#### Lors de la conception de la compétition :

- Il coordonne l'action et l'organigramme de l'organisation sportive de la compétition.
- Il définit les caractéristiques de l'épreuve ~~avec le chef traceur~~ (type de parcours etc...) et les fait approuver par le délégué technique.
- Il valide, avec le président de jury et le délégué technique, le parcours proposé par le ~~directeur de course délégué chef traceur,~~
- ~~Il réalise les demandes d'autorisation ou déclarations administratives diverses (mairie, préfecture, services des pistes, secours...).~~
- ~~Il rédige le plan de sécurité avec le chef traceur et le fait approuver par la commission de sécurité.~~
- ~~Il informe les services de secours en montagne de la compétition et transmet le plan de sécurité du parcours~~
- Il organise les réunions de concertation/organisation nécessaires

#### Lors de la préparation de la compétition :

- ~~Il désigne les différents chefs de poste et de secteur, en concertation avec le Chef traceur~~
- ~~Il convoque les différents intervenants~~
- Il coordonne la mise en place des aires de départ et d'arrivée, ainsi que l'accueil des compétiteurs
- Il définit les barrières horaires et le planning de la compétition, en concertation avec le ~~directeur de course délégué chef traceur~~ et le président de jury.
- Il définit la liste de matériel obligatoire pour les coureurs, en accord avec le président de jury et après conseil auprès du ~~directeur de course délégué chef traceur.~~
- Il veille à ce qu'une liste des personnels sur le terrain soit préparée et élargée (départs et retours).
- Il prépare et coordonne les réunions de sécurité et la commission technique de la course.
- Il prépare et présente le briefing des coureurs et des bénévoles,
- Il informe le délégué technique et le président de jury de l'évolution de la préparation de la compétition et en particulier des changements d'itinéraires et des problèmes rencontrés

#### Le jour de la compétition :

- Il autorise le départ après s'être assuré auprès du ~~directeur de course délégué chef traceur~~ que le parcours est prêt à recevoir les compétiteurs,
- Il peut annuler la compétition si les conditions générales de l'évènement l'imposent,
- ~~Il supervise le bon déroulement des opérations de contrôle sur l'aire d'arrivée, le bon fonctionnement du chronométrage ainsi que l'affichage des résultats.~~
- Il participe au jury d'appel
- ~~Il supervise les cérémonies protocolaires~~
- Après la course, il s'assure que chacun des personnels de terrain soit revenu.

#### En cas d'accident

- ~~Il déclenche l'alerte auprès des secours si nécessaire~~
- ~~Il assiste le directeur de course délégué si nécessaire~~

il s'assure de la possibilité de poursuivre la course ou décide de sa neutralisation ou de son arrêt, en informant le président de jury et le directeur de course délégué. Il prend alors les mesures nécessaires à l'établissement du classement et au retour des coureurs.

**Modifications suite à l'ajout du rôle de directeur de course délégué**

## Ancien article

### 5.1.1.2. Le Président de jury

Le président de jury est un officiel de la compétition. Il est titulaire du brevet fédéral d'arbitre national de ski-alpinisme, à jour de sa formation continue.

[...]

#### Lors de la conception de la compétition :

- Il valide le parcours proposé par le chef traceur, en veillant au respect des règles du jeu et d'organisation (dénivelée, profil...)
- Il prend contact avec le directeur de course pour organiser un contact informatif avec les contrôleurs.

[...]

## Nouvel article

### 5.1.1.2. Le Président de jury

Le président de jury est un officiel de la compétition. Il est titulaire du brevet fédéral d'arbitre national de ski-alpinisme, à jour de sa formation continue.

[...]

#### Lors de la conception de la compétition :

- Il valide le parcours proposé par le directeur de course chef traceur, en veillant au respect des règles du jeu et d'organisation (dénivelée, profil...)
- Il prend contact avec le directeur de course pour organiser un contact informatif avec les contrôleurs.

[...]

Adaptation nouveau rôle de directeur de course délégué

## COUPES ET CHAMPIONNATS

### Ancien article

## 7.1 Généralités

Pour chaque saison sportive, la FFME organise :

- Championnat de France de ski-alpinisme Sprint vétérans, seniors, espoir, junior et cadet,
- Championnat de France de ski-alpinisme individuel vétérans, seniors, espoir, junior et cadet,
- Championnat de France de ski-alpinisme par équipe vétérans, seniors et espoir,
- Championnat de France « vertical race » individuel vétérans, seniors, espoir, junior et cadet,
- Championnats régionaux de ski-alpinisme individuel vétérans, seniors, espoir, junior et cadet,
- Championnats régionaux de ski-alpinisme par équipe seniors,
- Coupes régionales de ski-alpinisme individuel seniors, espoir, junior et cadet,

- Coupes régionales de ski-alpinisme par équipe senior,
- Championnats départementaux de ski-alpinisme individuel senior, espoir, junior et cadet,
- Championnats départementaux de ski-alpinisme par équipe senior.
- Coupe de France de ski alpinisme, vétéran, senior, espoir, junior, cadet

Le COL, candidat à l'organisation d'un championnat ou coupe en individuel, doit pouvoir organiser l'épreuve senior, vétéran, espoir, junior et cadet

La FFME a mis en place quatre inter-régions donnant lieu à des compétitions inter-régionales :

- Alpes du Nord ou région Rhône-Alpes comprenant les départements 74, 73, 38, 26, 01,
- Alpes du Sud ou région PACA, comprenant les départements 05, 04, 06, 83, 84,
- Pyrénées ou région Languedoc-Roussillon + Midi-Pyrénées + Aquitaine comprenant les départements: 66, 09, 31, 65, 64, 11.
- Massif central : départements 42, 15, 48, 12, 63, 03

Le département compétition est responsable du choix de la course organisant les championnats de France.

Le département compétition est responsable du choix des courses organisant les étapes de la Coupe de France.

Les comités régionaux et départementaux FFME sont responsables du choix de la course organisant leurs championnats et coupes.

## Nouvel article

### 7.1 Généralités

Pour chaque saison sportive, le Pôle compétition de la FFME organise :

- Championnat de France de ski-alpinisme Sprint vétéran, sénior, espoir, junior et cadet,
- Championnat de France de ski-alpinisme individuel vétéran, senior, espoir, junior et cadet,
- Championnat de France de ski-alpinisme par équipe vétéran, senior et espoir,
- Championnat de France « vertical race » individuel vétéran, senior, espoir, junior et cadet,
- Championnat de France « des clubs ».
- Coupe de France de ski alpinisme, vétéran, senior, espoir, junior, cadet

Le COL, candidat à l'organisation d'un championnat ou coupe en individuel, doit pouvoir organiser l'épreuve senior, vétéran, espoir, junior et cadet

Le pôle compétition est responsable du choix de la course organisant les championnats de France.

Le pôle compétition est responsable du choix des courses organisant les étapes de la Coupe de France.

Pour chaque saison sportive, une Ligue ou un Comité Territorial de la FFME peut organiser :

- Championnats régionaux de ski-alpinisme individuel ou de Vertical Race vétéran, senior, espoir, junior et cadet,
- Championnats régionaux de ski-alpinisme par équipe senior,
- Coupes régionales de ski-alpinisme individuel senior, espoir, junior et cadet,
- Coupes régionales de ski-alpinisme par équipe senior,
- Championnats départementaux de ski-alpinisme individuel ou de Vertical Race senior, espoir, junior et cadet,
- Championnats départementaux de ski-alpinisme par équipe senior.
- Coupe de France de ski alpinisme, vétéran, senior, espoir, junior, cadet

Le COL, candidat à l'organisation d'un championnat ou coupe en individuel, doit pouvoir organiser l'épreuve senior, vétéran, espoir, junior et cadet

La FFME a mis en place quatre inter-régions donnant lieu à des compétitions inter-régionales :

- Alpes du Nord ou région Rhône-Alpes comprenant les départements 74, 73, 38, 26, 01,
- Alpes du Sud ou région PACA, comprenant les départements 05, 04, 06, 83, 84,
- Pyrénées ou région Languedoc-Roussillon + Midi-Pyrénées + Aquitaine comprenant les départements: 66, 09, 31, 65, 64, 11,
- Massif central : départements 42, 15, 48, 12, 63, 03

Le département compétition est responsable du choix de la course organisant les championnats de France.

Le département compétition est responsable du choix des courses organisant les étapes de la Coupe de France.

Les ligues et comité territoriaux comités régionaux et départementaux FFME sont responsables du choix des courses organisant leurs championnats et coupes.

Mise à jour

## ANNEXE 1

### Nouvel article

#### Inscription au calendrier national

Pour la saison 2018-2019, les frais d'inscription au calendrier national sont de :

- 500 € pour l'organisation du championnat de France de VR,
- 500 € pour l'organisation du championnat de France de Sprint
- 500 € pour l'organisation du championnat de France Individuel
- 750 € pour l'organisation des championnats de France par équipe

Financement de la mise à disposition de chefs traceurs